



N° 2023 - 055

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID : 074-257400135-20231115-D2023\_055-DE



République française - Département de la Haute-Savoie

## Syndicat Intercommunal de Flaine

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Mercredi 15 novembre 2023

Objet : Travaux lac de Vernant – Organisation de la concertation préalable

L'an deux mille vingt-trois,  
Le 15 Novembre à 18 h 30,  
Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux de la Mairie à Arâches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

#### Etaient présents :

Arâches : Alexandra FOURGEAUD, Rozenn DURAND, Christophe ETALLAZ, Sarah JONCHERE, Mallory BOULANGER, Alain CARON, Jérôme PRALONG  
Magland : Johann RAVAILLER, Stéphanie FERRAND, Sophie DEPOISIER, Laurène CAUL-FUTY, Kader KHADRAOUI

#### Etaient excusés : Jeanne VAUTHAY, Sabine TOUNA

Stéphanie FERRAND a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 10

Date de convocation : 07/11/2023

Présents : 10

Date d'affichage : 08/11/2023

Votants : 10

Votes pour : 10 - Votes contre : 0 - Abstention : 0

Votes pour : 10 - Votes contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Syndical que dans le cadre des travaux à venir sur le lac de Vernant, une concertation préalable doit être mise en place, conformément aux articles R121-19 à R121-24 du code de l'environnement.

Un avis sera publié, au plus tard quinze jours avant l'organisation de la concertation préalable qui prendra la forme suivante :

**Objet de la concertation préalable :** La concertation concerne le projet de sécurisation et d'extension du Lac de Vernant, situé sur la commune d'Arâches - la Frasse. Elle est organisée librement par le Syndicat Intercommunal de Flaine et à l'initiative de son Président Johann RAVAILLER, en application des articles L.121-15-1 et suivants du code de l'environnement.

**Durée de la concertation préalable :** La concertation se déroulera du lundi 4 décembre 2023 au lundi 15 janvier 2024.

**Dossier et modalités de concertation :** Le dossier de présentation du projet et de ses enjeux est téléchargeable sur le site de la Mairie d'Arâches - La Frasse [www.aracheslafrasse.fr](http://www.aracheslafrasse.fr).

Il pourra être consulté en version papier dans les bureaux du Syndicat Intercommunal de Flaine aux jours et heures d'ouverture suivants, hors jours fériés :

- Lundi, mardi, jeudi 8h – 12h et 14h – 17h
- Vendredi 8h – 12h

Des permanences seront assurées dans les bureaux du Syndicat Intercommunal de Flaine aux dates suivantes :

- Lundi 11 décembre 2023 de 14h – 17h
- Mercredi 20 décembre 2023 de 14h – 17h
- Vendredi 29 décembre 2023 de 9h – 12h
- Mardi 2 janvier 2024 de 14h – 17h

Une réunion publique sera organisée le **jeudi 4 janvier 2024 à 18h00 à l'Auditorium de Flaine.**

**Le public pourra déposer ses observations et soumettre ses propositions :**

- Sur le registre de la concertation déposé au Syndicat Intercommunal de Flaine.
- Par écrit à l'adresse suivante : Syndicat Intercommunal de Flaine – Concertation préalable Vernant – Bâtiment technique et administratif – 74300 Flaine
- Par mail à l'adresse suivante : [sif@flaine.com](mailto:sif@flaine.com) objet : concertation préalable Vernant

**Bilan de la concertation :** A l'issue de la concertation, le Syndicat Intercommunal de Flaine en tirera le bilan et indiquera les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements issus de cette concertation.

**Le Comité Syndical,** après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'organisation de la concertation préalable.

Pour copie conforme au registre

Le Président, Johann RAVAILLER

